

AVIS DU MAIRE

La Maire de la commune a l'honneur d'informer ses administrés qu'une

RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL

se tiendra

Mercredi 30 septembre 2026 à 19 h 00

Salle Multiculturelle « La Chênaie ».

ORDRE DU JOUR :

- **Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2026.**
- **Délibérations :**
 1. *Intercommunalité* – Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : prise de la compétence facultative relative à la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et le développement de l'aérodrome ROYAN-MÉDIS.
 2. *Affaires générales* – Modification du représentant titulaire de la commission de travail et de réflexion n° 15 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
 3. *Aménagement* – Déclassement du domaine public et cession d'une parcelle communale sise Place Jean-Noël de Lipkowski.
 4. *Aménagement* – Avis sur le projet agrivoltaïque présenté par la société E-sweet energies.
 5. *Voirie* – Approbation de la modification du règlement de voirie.
 6. *Finances* – Confirmation des engagements réciproques de l'Office de Tourisme Communautaire Royan Atlantique et de la commune de Breuillet dans le cadre du plan de scénographies.
 7. *Finances* – Demande de subvention au titre du « Fonds vert » 2026 pour la pose de films de protection solaire sur des bâtiments communaux.
 8. *Finances* – Convention fixant les modalités de prise en charge des frais de déplacement d'un candélabre, route de la Simandière.
 9. *Finances* – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre des amendes de police - Réalisation de parkings et opération de sécurité.
 10. *Finances* – Modification des tarifs communaux (salle La Clairière).
 11. *Finances* – Règlement de mise à disposition et de valorisation des équipements municipaux au profit des associations.
 12. *Finances* – Admission en non-valeurs de titres irrécouvrables au titre de l'année 2026.
 13. *Ressources humaines* – Modification du tableau des effectifs.
 14. *Ressources humaines* – Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.
- **Droit de préemption : information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).**
- **Questions diverses.**

En mairie, le 23 septembre 2026
La Maire,
Marie-Noëlle GROCH

